

SOUTENANCES DE THESES

A LYON

1°) LE PATRIMOINE FONCIER DE L'HOTEL-DIEU DE LYON -
CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA GRANDE PROPRIETE
RHODANIENNE SOUS L'ANCIEN REGIME

Thèse de 3e Cycle, soutenue par M. Georges DURAND,
devant l'Université de Lyon II, le 27 mars 1971.

La thèse de 3e Cycle que Monsieur Georges Durand, agrégé de l'Université, a présenté, le 27 mars 1971, devant l'Université de Lyon II, est incontestablement un travail de tout premier ordre, et dont la publication, par les soins de l'atelier du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise, sera réalisée le plus rapidement possible. Le jury était formé par Messieurs Pierre GOUBERT et Pierre LEON, professeurs à la Sorbonne, et par M. Maurice GARDEN, maître de conférences à l'Université de Lyon II. En un exposé précis et concis d'une très haute tenue, où la fermeté du propos s'alliait à la profondeur d'une pensée toujours sûre d'elle-même, M. Durand justifia avec bonheur l'étude entreprise, celle d'un ensemble domanial considérable, d'un millier d'hectares environ, dispersé à tous les horizons de Lyon et regroupé sous la direction de ce très puissant organisme hospitalier et financier que fut, sous l'Ancien Régime, l'Hôtel-Dieu. Il se demande s'il s'agit, au XVIIIe et

XVIII^e Siècles, d'une authentique « propriété », au sens plein et « moderne » du terme, si les Recteurs, responsables de l'administration et de la gestion de ces biens, ont conçu et pratiqué une véritable « Politique foncière », susceptible de susciter une nécessaire solidarité des parties, au sein d'un complexe solidement structuré. A la suite d'un examen rapide, mais frappant, des méthodes utilisées, il conclut négativement et il montre, dans une conclusion péremptoire, que l'exemple choisi est symptomatique de toute une région et de toute une Société. Enfin, M. Durand légitime ses méthodes de recherche, qui ont uni le Qualitatif et le Quantitatif, le Statistique et le Sociologique, l'Économique enfin, et il estime que les « extrapolations rationnelles », auxquelles il s'est livré, sont totalement justifiées par la solidité des échantillons prélevés et par l'emploi systématique des tests de concordance.

M. Pierre LEON, rapporteur de la thèse, loue le candidat du choix de son sujet, qui est très neuf et qui permet, pour la première fois, de poser vraiment les problèmes économiques, financiers et comptables liés à la gestion d'un vaste ensemble domanial, de mesurer statistiquement l'efficacité d'un certain type de propriété, en tant qu'instrument de production et de profit, de déterminer son degré de rentabilité. Par ailleurs, il remarque qu'il s'agit d'un système original de propriété « collective », « anonyme » - celle des « Pauvres » -, qui se situe dans une région fort particulière et dont la vie rurale est mal connue à l'époque considérée. M. LEON ajoute qu'en dépit de la richesse réelle des fonds de l'Hôtel-Dieu, M. Durand s'est heurté, dans ses prospections, à de grosses difficultés, par suite de fortes lacunes, d'ordre comptable, qui rendaient malaisée la reconstitution de séries longues de productions, de revenus et de dépenses, et qui obligeaient l'auteur à faire fréquemment appel à des extrapolations aléatoires, mais raisonnées et raisonnables. Finalement, le rapporteur se plaît à reconnaître que l'ouvrage est de tout premier ordre. Il est le résultat d'une enquête soigneuse, envisageant

tous les aspects de l'exploitation domaniale ; il témoigne d'une méthode à la fois prudente, sûre et extrêmement habile, apte à tirer des conclusions générales et pleinement valables d'ensembles chiffrés partiels, progressivement reconstitués et « pesés ». Enfin, la cohérence de l'argumentation rend le livre très persuasif et ses conclusions parfaitement acceptables. Le style, vigoureux, fin, incisif, mettant chaque terme à sa juste place, vient encore renforcer la puissance d'une très belle oeuvre, qui fera Ecole.

Sans doute, des réserves peuvent être apportées à l'ouvrage : M. Durand, dans son désir de ne rien laisser au hasard, insiste parfois, de façon excessive, sur des questions sans doute intéressantes, telles que celles des rythmes de la consommation du vin produit, de la relation optimale entre la surface cultivée en vigne, l'importance du cheptel et la productivité viticole. Par contre, il ne tire pas toutes les conséquences souhaitables d'une étude, pourtant minutieuse, des comptes de grangeage, sur la méconnaissance que les Recteurs semblent manifester à l'égard de la notion de produit net, ce qui est fort curieux de la part de négociants avisés et ce qui en dit long sur le rôle secondaire de l'ensemble domanial dans les préoccupations financières - pourtant aiguës - de l'institution. M. LEON doute enfin que cette remarquable histoire domaniale témoigne, contrairement aux affirmations de M. Georges Durand, pour l'ensemble d'une économie et d'une Société régionales ; il estime que l'Hôtel-Dieu représente un type de propriétaire très particulier, et il se demande si, dans la France du Sud-Est, ne se forme pas, au cours du XVIIIe Siècle, une grande propriété très différente, de caractère « progressiste », bourgeoise et surtout nobiliaire, dans les secteurs géographiques les plus favorisés.

M. Pierre GOUBERT estime que l'oeuvre de M. Georges Durand est forte, concentrée, solide. Sans doute, la « technicité » de l'ouvrage est parfois quelque peu encombrante, et M. GOUBERT conteste certains résultats avancés par l'auteur, en particulier ses estimations du capital global, en se

demandant aussi dans quelle mesure l'appréciation du revenu n'est pas plus significative. Il remarque également que les taux de rentabilité sont parfois très différents pour des valeurs semblables en capital, et il n'est pas certain que la valeur des terres de l'Hôtel-Dieu soit vraiment significative, par rapport à la valeur « normale » des terres. Ce que M. Durand conteste fortement, en faisant remarquer que les biens des Hôpitaux, lorsqu'ils sont vendus, sortent du régime de la main-morte et rentrent dans le droit commun : leur valeur vénale correspond ainsi au prix normal des terres sur le marché des biens fonciers.

Abordant des thèmes plus généraux, M. GOUBERT reproche à M. Durand son « isolement géographique », le caractère trop « solitaire » d'une Recherche, qui se replie sur elle-même et refuse toute confrontation. Il regrette que l'auteur soit resté allusif sur le taux d'alphabétisation des vigneron, sur la faible mobilité des grangers, sur la rareté de la résolution des baux ; il estime aussi que M. Durand a négligé de replacer l'évolution des domaines particuliers qu'il étudiait dans un ensemble plus vaste. Cependant, M. GOUBERT pense que l'auteur, grâce à son intelligence, à la sûreté de ses méthodes, à la finesse de ses vues, à l'originalité de ses prises de position, a réalisé une oeuvre proprement magistrale.

M. Maurice GARDEN loue, à son tour, la rigueur de la recherche, la volonté de M. Durand de ne rien laisser au hasard, ainsi que la force de conviction de l'ouvrage. Il aurait cependant aimé voir M. Durand se soucier davantage des rapports sociaux entre les fermiers et les grangers, d'une part, les recteurs, en tant que représentants de la grande bourgeoisie et du négoce lyonnais, de l'autre. Il estime également que l'auteur s'est montré exagérément pessimiste quant à la rentabilité des domaines, qui, avec leurs revenus de 4 à 5 %/o, paraissent être beaucoup plus « profitables » que bien des entreprises commerciales lyonnaises du XVIIIe Siècle. Enfin, le livre lui paraît trop statique, trop peu évolutif, et M. GARDEN pense que M. DURAND aurait

eu intérêt à effectuer des comparaisons poussées avec la situation des domaines propres des recteurs eux-mêmes, voire avec la gestion des domaines de l'Hôpital de la Charité ; il lui semble que des confrontations étaient, en particulier, possibles avec le domaine de Saint-Trivier-en-Dombes.

Cependant les membres du jury, au terme d'une discussion longue, toujours intéressante, parfois passionnée, où M. Durand est constamment intervenu avec autorité et bonheur, rendent justice à un ouvrage remarquable, fortement pensé et élaboré, admirablement écrit, et ils accordent à l'auteur, à l'unanimité, le titre de Docteur du 3e Cycle avec la Mention Très Bien, et les félicitations du jury.

Pierre LEON